COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 236/2022

Budget régie assainissement - Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL : M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI

BREIL-sur-ROYA : M. Sébastien OLHARAN

LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI

CASTELLAR : Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à Mme Brigitte BRESC

CASTILLON : M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI

FONTAN : M. Philippe OUDOT

GORBIO : M. Paul COUFFET, excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI

MENTON : M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Mathieu MESSINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE (arrive à 17h16, avant le vote de l'affaire n°2), M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé

MOULINET : M. Guy BONVALLET

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°30), M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE (arrive à 17h28 avant le vote de l'affaire n°13)

SAINTE AGNES : M. Albert FILIPPI excusé

SAORGE : Mme Brigitte BRESC

SOSPEL : M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI

TENDE : M. Jean-Pierre VASSALLO

LA TURBIE : M. Jean-Jacques RAFFAELE, excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage : 21 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-236-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Séance du 15 décembre 2022

Délibération n° 236/2022

OBJET : Budget régie assainissement – Décision modificative n°1

RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

Une décision modificative a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif. Lors de l'élaboration du budget, la CARF prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Et au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaitre et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.
Dans ce contexte, les conseillers sont appelés à se prononcer sur les modifications suivantes :

En fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Article Service	**Libellé**	**Inscription BP**	**Propositions nouvelles**	**Différence**	**Justificatif**
Chapitre 66 – Charges financières					
66112 – FIN	INTERETS – RATTACHEMENT DES ICNE	5 000,00	24 000,00	+ 19 000,00	Ajustement des intérêts
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles					
673 – FIN	TITRES ANNULES	10 000,00	5 500,00	- 4 500,00	Besoin de crédits sur un autre chapitre
678 – FIN	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	0,00	- 10 000,00	
Chapitre 014 – Atténuation de produits					
706129 – EU	REVERSEMENTS	110 000,00	105 500,00	- 4 500,00	Besoin de crédits sur un autre chapitre
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section					
6811 – FIN	Dotat. Amort. Immo incorpelles et corpelles	484 000,00	309 000,00	- 175 000,00	Réajustement dotation aux amortissement suite régularisation transfert actif/passif
Chapitre 020 – Dépenses imprévues					
022 – FIN	Dépenses imprévues	0,00	70 000,00	+ 70 000,00	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement					
023 – FIN	Virement à la section d'investissement	0,00	251 000,00	+ 251 000,00	
Total modifications				**+ 146 000,00 €**	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Article Service	**Libellé**	**Inscription BP + DM1**	**Propositions nouvelles**	**Différence**	**Justificatif**
Chapitre 042 – Produit de services, des domaines et ventes diverses					
777	Quote part subv. D'invest transferées	130 000,00	276 000,00	+ 146 000,00	Réajustement dotation aux amortissement suite régularisation transfert actif/passif
Total modifications				**+ 146 000,00 €**	

La section de fonctionnement est équilibrée.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-236-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

En investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS							
N° opération ou chapitre	Libellé	AP/CP de rattachement	Nature / Article / Service	Inscription BP (hors RAR) + DM 1	Propositions nouvelles	Différence	Justificatif
040	Opération d'ordre de transfert entre section	/	139111 -FIN	16 413,00	162 413,00	+ 146 000,00	Réajustement dotation aux amortissement suite régularisation transfert actif/passif
020	Dépenses imprévues	/	020 – FIN	400 000,00	330 000,00	- 70 000,00	
					TOTAL MODIFICATIONS	+ 76 000	

RECETTES D'INVESTISSEMENTS							
Chapitre	Libellé	AP/CP de rattachement	Nature / Article / Service	Inscription BP (hors RAR) + DM 1	Propositions nouvelles	Différence	Justificatif
040	Opération d'ordre de transfert entre section	/	28156 – FIN	247 879,43	72 879,43	- 175 000,00	Réajustement dotation aux amortissement suite régularisation transfert actif/passif
021	Virement de la section de fonctionnement	/	021 – FIN	0,00	251 000,00	+ 251 000,00	
					TOTAL MODIFICATIONS	+ 76 000	

La section d'investissement est équilibrée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 2 décembre 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

ADOPTER la décision modificative n°1, toutes sections confondues, pour le budget régie assainissement 2022 telle que présente dans la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Le Président,

Communauté d'Agglomération RIVIERA FRANÇAISE

Yves JUHEL

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-236-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022